### NOTE D'INFORMATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 SALLE DES FETES - FRESSE-SUR-MOSELLE

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### **GEMAPI - TRAVAUX BUSSANG LE THILLOT - AVENANT**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), des travaux ont été réalisés sur les Communes de Bussang et de LE THILLOT. A Bussang, les travaux ont subi plusieurs adaptations, entre autres pour des conditions climatiques particulières, qui nécessitent à ce jour de traduire sous forme d'un avenant aux travaux initiaux les conséquences financières de ces éléments. Le coût de l'avenant est de 12 896 €, pour un montant de travaux de 161 200 € TTC.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES:		

### PROJET D'ACQUISITION SITE ECONOMIQUE

Récemment sur le territoire de la Communauté de Communes la société PROLIANS EPAC SCHEMERBER a cessé son activité. Le propriétaire a clairement fait savoir que ce bâtiment est à vendre. De par sa situation, sa surface, son état et ses terrains, ce bâtiment a plusieurs potentiels pour la Communauté de Communes. Aussi, dans le cadre de négociation à ouvrir, il est proposé au Conseil Communautaire de manifester l'intérêt que cet ensemble de bâtiments et ses terrains, en limite des Commune de Le Thillot et Fresse sur Moselle, représentent pour la Communauté de Communes. Une évaluation des services de France Domaine sera requise.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :		

# BAIL ECONOMIQUE BATIMENT RELAIS - ENTREPRISE CHARLES CUNAT - AVENANT PLATEFORME

La Communauté de Communes loue par bail commercial 4 sites économiques. Sur le site rue de la Courbe sur la Commune du Thillot, l'entreprise Charles Cunat va bénéficier de la création d'une plateforme de 1700 m² recouverte en "enrobés" destinée à stocker sa production et la matière première. L'entreprise a aussi exprimé la volonté de voir proroger la durée durant laquelle, la valorisation d'une partie des loyers pourrait contenir le prix de l'achat du bâtiment.

D'une part, la réalisation de la plateforme est en voie d'achèvement et aura coûté à la Communauté de Communes 59 627.50 € HT soit 71 553 € TTC. Il convient de pouvoir proposer dès à présent un avenant au loyer acquitté par cette entreprise afin de modifier le prix de la location mensuelle. A la remise de la plateforme au locataire, le loyer évoluerait de 2 895.93 € HT à 2 981.35 € HT par mois, soit un montant annuel de 34 751.12 € HT à 35 776.20 € HT.

D'autre part il est proposé que l'entreprise dont le bail commercial devrait s'achever le 31/11/2024, pourrait bénéficier d'une prorogation de trois ans, soit jusqu'au 31/11/2027.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES :		

#### HABITAT DEGRADE - CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION

Les services de l'Etat constatant, par les différents dispositifs d'aides à l'amélioration de l'isolation des habitats, le potentiel et donc le besoin de travaux d'isolation énergétique sur notre territoire qui pourrait bénéficier à une partie de nos habitants. De ce fait la Préfecture des Vosges propose à chacune des Communauté de Communes des Vosges d'accompagner financièrement le recrutement d'un chargé de mission habitat dégradé. La base d'un équivalent temps plein aidé à 50 % par la Préfecture sur la durée de 2 ans permettra de proposer un service dédié aux propriétaires qui auraient besoin d'un accompagnement. Ce chargé de mission aura pour rôle de recenser et d'aider les Communes à établir un recensement exact des habitats dégradés sur chacun de leur territoire. Il permettra aussi de les aider dans les diverses démarches s'attachant à cet enjeu de salubrité publique par la mise en place de démarches collectives. Il est proposé de mettre en place la création d'un poste de chargé de mission habitat dégradé sous condition de l'acceptation d'une convention matérialisant l'aide de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.

NOTES:		

#### **FPIC - REPARTITION LIBRE**

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) est un versement de l'Etat au territoire. Il est réparti entre la Communauté de Communes des Ballons des Haute Vosges et les Communes membres. Le montant 2021 est de 475 226 €. Sa répartition dite "de droit Commun" est de 118 889 € pour la Communauté de Communes et de 356 337 € pour les huit communes membres. Cette année il est proposé une répartition dite "dérogatoire" de la manière suivante : Communauté de Communes 214 217 €, Communes 261 009 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ces points.
NOTES:
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - THEATRE DE BUSSANG - PROLONGATION DE FINANCEMENT - AVENANT
La Communauté de Communes par convention dite du comité des financeurs a assuré au Théâtre du Peuple, un financement de 5000 € par an de 2019 à 2021. Or considérant l'arrêt des activités culturelles suite à la COVID-19, puis la reprise d'activité sous condition de jauge réduite en 2021 le comité des financeurs à décider d'aider l'association en prolongeant d'un an la convention. C'est pourquoi la CC BHV est sollicitée pour la prolongation de cet accord jusqu'en 2022. Le montant de l'aide annuelle resterait inchangé, les autres membres du comité des financeurs ont entériné cette proposition.
Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ces points.
NOTES:

### ECONOMIE - PROJET D'ETUDE IMMOBILIERE - RECOURS A UN ECONOMISTE

La complexité de construire des dossiers impliquant la Communauté de Communes dans un portage immobilier industriel oblige à saisir des économistes en construction bâtimentaire. Cette saisie doit permettre de déterminer de manière précise les tenants et les aboutissants d'un projet de construction bâtimentaire. Ceci établira une enveloppe d'opération, mais aussi la limite des engagements du porteur de projet et de la Communauté de Communes. Un cahier des charges type a été adopté lors de la réunion du 19 juillet 2021. Il est proposé, au vu de différents échanges en bureau comme en commission, de le modifier selon les éléments en annexe. Il est proposé ensuite de se prononcer pour

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.
NOTES:
COMPLEXES PISCINES ET ESPACE BIEN-ÊTRE - TARIFICATIONS
Des décisions complémentaires, préalables à l'ouverture du complexe aquatique piscine et espace bien-être du Thillot, doivent être prises lors de cette séance de conseil. Aussi le Conseil Communautaire a mis en place des tarifs d'accès à cet équipement communautaire le 19 juillet 2021. Après un travai présenté en commission piscines le 25 août 2021, des prestations viennent enrichir l'offre initiale déjà votée. Il y a lieu d'en arrêter le tarif selon la grille qui vous est présentée en pièce jointe.
Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter.
NOTES:
COLLEGES DU THILLOT ET DE RUPT-SUR-MOSELLE
Le Conseil Départemental des Vosges est compétent pour traiter des collèges. La Communauté de Communes, dont les huit Communes membres sont attachées respectivement au collège de Rupt-sur Moselle et du Thillot, avaient en date du 08 juillet 2019 émis un vœu concernant l'ouverture d'ur internat au collège de Rupt-sur-Moselle. Celui-ci permettant d'utiliser le potentiel disponible tout er offrant une réponse aux besoins de certaines familles dans le Département. En complément de cette demande de réflexion pour notre territoire, le Conseil Communautaire porte un nouvel élément de réflexion sur l'organisation des deux collèges qui sont sur le territoire par l'étude d'une fusion administrative des deux établissements. Ceci permettrait aux équipes pédagogiques de bénéficier d'ur volume horaire unique sur les sites de Le Thillot et Rupt-sur-Moselle. Cette proposition, sous forme de délibération, sera adressée au Conseil Départemental des Vosges.
Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter
NOTES:

Note d'informations-conseil communautaire 2809 2021 version 4

une première étude qui concernerait un projet d'implantation d'un bâtiment au lieu-dit le Prey sis sur la

Commune du THILLOT en conventionnant avec la société INDY KART.

#### GEMAPI - CREATION DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

A ce jour, la Communauté de Communes gère seule sur son territoire la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La loi impose que les projets et les travaux puissent être gérés sur des bassins versants plus grands que leur propre territoire. C'est pourquoi des discussions ont été engagées concernant la création d'un syndicat mixte pour gérer les rivières de la Moselle et de la Meurthe ainsi que leurs affluents. Le périmètre inclurait notre territoire jusqu'à l'agglomération d'Epinal, puis couvrirait le secteur de la Déodatie. Ce syndicat rassemblera les Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges, de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes-Vosges, Gérardmer Hautes-Vosges et des Ballons des Hautes Vosges, ainsi que les Communautés d'Agglomération d'Epinal et de Saint-Dié. Il est proposé au Conseil Communautaire de ce prononcer sur la création de ce syndicat mixte puis sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.
NOTES:
OTI BHV COMMUNAUTAIRE
A ce jour l'Office de Tourisme intercommunal est composé de 7 Communes. Le Conseil Communautaire s'est prononcé pour lancer une étude sur un rapprochement des deux offices du tourisme de notre territoire. Dans le cadre d'une fusion projetée des offices du Tourisme de Bussang et de l'Oti intercommunal à compter du 01 janvier 2022, il y a lieu dans un premier temps de se prononcer sur le principe de ce rapprochement qui conduirait à la création d'un Office du Tourisme Communautaire pour nos huit Communes. C'est une position de principe visant à donner l'orientation souhaitée par la Communauté de Communes afin de mener à bien ce rapprochement au sein d'un seul établissement. Elle donnera aux deux conseils de direction des deux OT actuels une feuille de mission afin de présenter les termes de cette action lors du conseil communautaire du mois de novembre prochain.
Il est proposé au Conseil Communautaire de débattre et de voter sur ce point.
NOTES:

## SDEV DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DE TRANSITION ENERGETIQUE - MODIFICATION DE NOMINATION

Le Conseil Communautaire du 19 juillet 2021 a élu, comme représentant à la commission consultative de transition énergétique du SDEV, Monsieur Jean-Marc TISSERANT, or cette nomination est rendue impossible car Monsieur TISSERANT est déjà représentant des Communes par un autre biais. Cette commission est paritaire, il convient donc de nommer un autre représentant. Monsieur André DEMANGE propose sa candidature.

NOTES:

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES: